Règlement

Votre plus beau souvenir romantique en Corse ?

Partagez en commentaire de ce post, votre plus beau souvenir romantique vécu en Corse et invitez vos amis à le liker, à partir de mercredi 13 février 2019 16h pour tenter de gagner un panier garni à savourer avec votre valentin ou votre valentine.

Comment participer ?

Pour participer, vous devrez indiquer en commentaire du post « Un panier corse pour votre Valentin(e) », votre plus beau souvenir romantique vécu en Corse et inviter vos amis à liker ce dernier à partir de mercredi 13 février 2019 16h jusqu'au jeudi 14 février 16h.

Gain

Le gagnant remportera un panier garni de produits corses d'une valeur de 100 €.

Il sera envoyé à une adresse en France Métropolitaine renseignée par le gagnant.

Le règlement du concours

Un panier corse pour votre Valentin(e)

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

L'Agence du Tourisme de la Corse, établissement public de la Collectivité de Corse en charge du tourisme, l'organisateur, située au 17 boulevard Roi Jérôme – BP 19 – 20181 Ajaccio cedex 1 et dont le numéro de Siret est 39217857000017 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du mercredi 13 février 18h au jeudi 14 février 16h intitulé « **Un panier corse pour votre Valentin(e)**» sur Facebook selon les modalités précisées dans le présent règlement.

En cas d'égalité, l'Agence du Tourisme de la Corse se garde le droit de prolonger la durée du jeu jusqu'à une demi-heure supplémentaire afin de départager les gagnants.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide à l'exception des personnels de l'Agence du Tourisme de la Corse et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

En participant, le gagnant accepte que son nom soit mentionné sur la page Facebook VisitCorsica.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur la plate-forme facebook.com et l'appli Facebook du 13 février 16h au 14 février 16h 2019. Ce jeu consiste à proposer le plus beau souvenir romantique vécu en Corse et d'obtenir le plus grand nombre de likes.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DU GAGNANT

Le jeu se déroulant le mercredi 13 février 16h au jeudi 14 février 2019 16h, le gagnant sera contacté par message privé via Messenger au plus tard le 15 février à 12h pour lui confirmer le lot remporté et les modalités pour en bénéficier. Le nom du gagnant sera également mentionné sur la page Facebook VisitCorsica, ce qui est réputé accepter expressément.

Le gagnant devra nous communiquer son e-mail et son adresse postale qui seront transmis au prestataire en charge de lui faire parvenir le panier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le gain attribué au participant déclaré gagnant est doté du lot suivant :

Un panier garni de produits corses d'une valeur de 100 €

L'Agence du Tourisme de la Corse se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.